



SURVEILLANCE EN SANTÉ DES VÉGÉTAUX - BILAN SANITAIRE 2019

Les filières végétales des départements et régions d'outre-mer

Les filières végétales des cinq départements et régions d'Outre-mer (DROM)¹, regroupent des cultures tropicales comme la canne à sucre, la banane, les agrumes, l'igname ou le manioc, ainsi que des cultures de climats tempérés et méditerranéens (maraîchage, cultures florales). Toutes ces espèces sont cultivées dans des conditions climatiques et agroenvironnementales très différentes, spécifiques à chacune des zones géographiques constituées par les Antilles, la Guyane, Mayotte et La Réunion.



Présentation et contexte

L'agriculture des DROM occupe près de 180 000 ha de surface agricole utile (Figure 1). Cette SAU représente plus de 50% de la superficie de Mayotte, plus de 30% de la superficie des départements aux Antilles, moins de 20% de la superficie du territoire de La Réunion, et seulement 0,4% en Guyane, où la forêt équatoriale s'étend sur une superficie comparable à celle de la région Nouvelle-Aquitaine. La taille du département de la Guyane lui permet cependant d'atteindre une Surface agricole utile de plus de

33 000 ha, correspondant à peu près à la moyenne des SAU par DROM.

La présence de surfaces agricoles de type «jardins créoles ou d'abattis sur brûlis» constituées de cultures associées multi-étagées, hors exploitations agricoles aux Antilles et à La Réunion, ou sous forme de petites exploitations vivrières en Guyane et à Mayotte, est une particularité et une composante importante de l'agriculture ultra-marine source d'une véritable biodiversité cultivée.

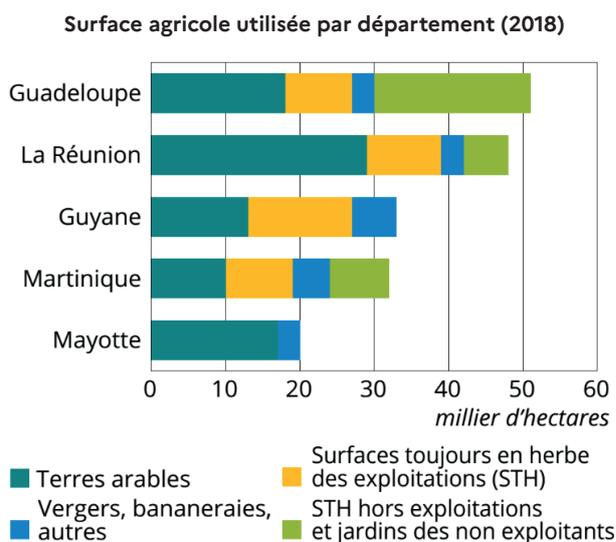
1. DROM : départements et régions d'outre-mer de Guadeloupe, Martinique, Guyane, Mayotte et de la Réunion

› Les filières

Cinq grandes filières structurent les paysages agricoles de ces départements :

- la canne à sucre (à La Réunion et aux Antilles sur plus de 42 000 ha);
 - la banane Cavendish en plantation mono variétale destinée à l'export (aux Antilles sur près de 9 000 ha);
 - la cultures fruitières destinées principalement à l'approvisionnement du marché local et occupant certains marchés à l'export comme les agrumes, l'ananas Victoria pour La Réunion;
 - les cultures légumières destinées principalement à l'approvisionnement du marché local et occupant aussi certaines niches sur des marchés à l'export : ces cultures couvrent une très grande diversité d'espèces végétales réparties en deux grandes catégories :
 - celle des plantes dites vivrières cultivées soit pour leurs tubercules ou racines avec des exigences climatiques plutôt tropicales (igname, taro, manioc, patate douce, etc.) mais aussi tempérées (pomme de terre) soit pour leurs fruits (banane à cuire dont les bananes plantain), ces plantes étant souvent cultivées en association dans les systèmes traditionnels de jardin créole d'abattis;
 - celle de la quasi-totalité des cultures dites maraîchères des pays tempérées avec la prédominance de la tomate et des autres solanées maraîchères (aubergine, poivron piment, etc.), des cucurbitacées (dont le melon avec une filière export aux Antilles). À noter, que certaines cultures, en particulier la tomate, sont de plus en plus pratiquées sous abris insect proof afin d'apporter une meilleure maîtrise des conditions climatiques et sanitaires.
- On note un regain d'intérêt pour certaines « cultures de niche » comme les épices ou plantes aromatiques (vanille, ylang-ylang, curcuma, café, cacao...) pratiquées sur de petites surfaces. Parmi les particularités des productions végétales des Outre-mer, on peut également noter la très forte prédominance des cultures pérennes ou à cycles pluriannuels.
- Les cultures horticoles d'ornement (fleurs coupées et plantes en pot) : cette filière très active répond à la demande du marché local et dans une moindre mesure de l'export dans le cadre des colis pays pour les fleurs coupées. Cette filière couvre une très grande diversité d'espèces tropicales et tempérées et nécessite une vigilance accrue du fait de flux réguliers d'importation de matériel végétal destiné à la multiplication ou d'importations parfois massives de produits destinés au marché local.

Figure 1 : Surface agricole utilisée dans les DROM



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

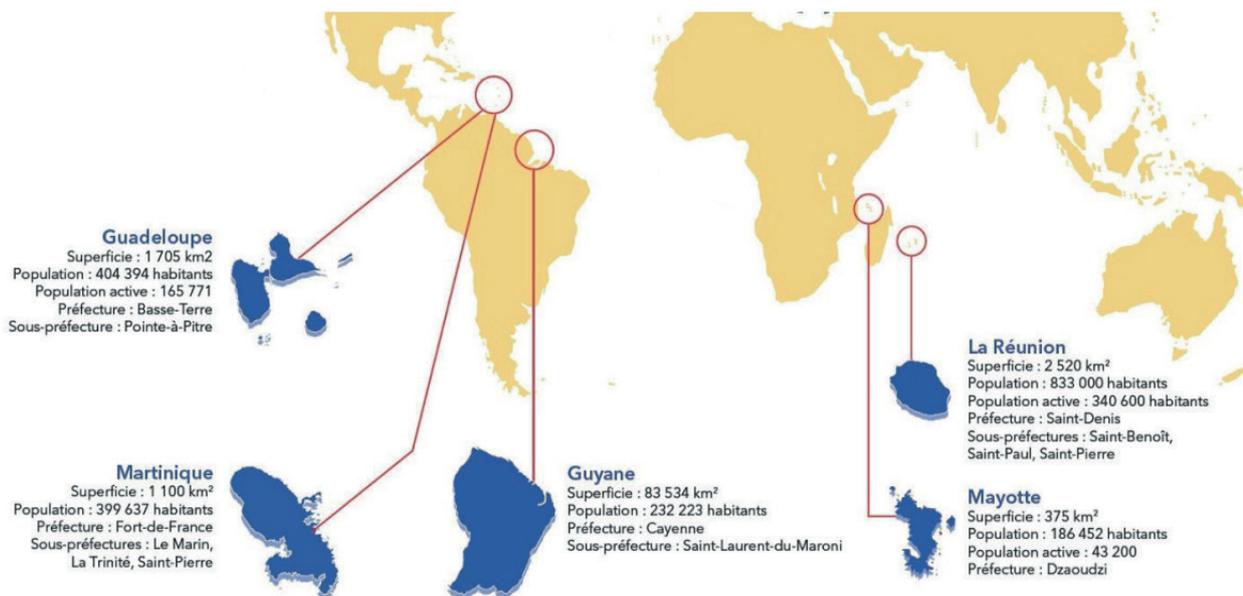
› Données économiques et emplois

Pour l'ensemble des DROM (Figure 2), le nombre d'exploitations s'élève à près de 29 000, traduisant une stabilité au cours de la décennie après une tendance à la baisse jusqu'en 2010, voire une hausse comme en Guyane ou à Mayotte. Les modes de production non mécanisés basés sur les cultures associées ont maintenu dans certains cas une micro agriculture familiale (en particulier à Mayotte avec 15 800 exploitations agricoles, mais également en Guyane), destinée principalement à l'autoconsommation et aux marchés de proximité, qui côtoient des exploitations fortement spécialisées. Selon les données disponibles compilées plus de 40 000 personnes travaillent de manière régulière dans les exploitations agricoles des Antilles, de La Réunion et de Guyane (représentant 32 000 équivalents temps plein en 2013). En 2010 à Mayotte, ce sont près de 30 000 personnes qui sont concernées par l'activité agricole.

› Filières d'exportation

Les quelque 8 000 exploitations cannières des DROM emploient l'équivalent de 7 100 personnes à plein-temps tandis que la filière canne-sucre-rhum compte près de 40 000 emplois directs ou indirects. La production de « banane export » ne concerne que les Antilles avec près de 600 exploitations agricoles. Le melon des Antilles est également exporté vers la métropole, de même que des quantités plus modestes d'ananas, de mangues, de fruits de la passion et de litchis de La Réunion.

Figure 2 : Les DROM



Enjeux sanitaires majeurs des principales productions végétales en conditions tropicales en 2019

La répartition des départements et régions d'outre-mer dans des zones géographiques différentes et les échanges privilégiés avec certains pays proches justifient l'existence de réglementations phytosanitaires reposant sur des listes d'organismes de quarantaine spécifiques à chacune des régions. Compte tenu de la diversité des productions végétales et des contextes biogéographiques, il est difficile de dresser un tableau général et seuls quelques **organismes réglementés** concernant plusieurs territoires et des filières importantes sont présentés, ci-dessous, en lien avec l'actualité récente.

➤ Fusariose du bananier : la race «tropicale 4» dite FocTR4

La fusariose du bananier, dont le nom commun de « maladie de Panama » évoque un fort déclin de la production intensive de banane dessert au niveau mondial au milieu du 20^e siècle, refait parler d'elle depuis plusieurs années. L'année 2019 représente une forte augmentation de la menace pour les DROM concernant cette maladie fongique qui entraîne le flétrissement et la mort des bananiers et reste présente pendant des décennies dans les sols.

La fusariose est causée par la forme «tropical race 4» du *Fusarium oxysporum* f. sp. *ubense* (dite Foc TR4). De

très récentes évolutions de la taxonomie permettent maintenant une dénomination plus classique de *Fusarium odoratissimum*.

Foc TR4 est la souche la plus menaçante pour la culture de la banane antillaise car la variété Cavendish qui est la seule utilisée pour la « banane export » y est particulièrement sensible. De plus, à ce jour, il n'existe aucun moyen de lutte curatif contre cette maladie.

Ce champignon est surtout véhiculé et propagé à longue distance par des spores présentes dans la terre en étant facilement disséminés par les engins agricoles, les conteneurs et les chaussures dont celles des voyageurs qui constituent avec le matériel végétal destiné à la plantation les 2 principales voies d'introduction. L'eau, par le ruissellement, les cours d'eau et d'irrigation, joue un rôle très important dans la propagation de la fusariose à l'échelle d'une région.

Au niveau mondial la dissémination se poursuit, après la reconnaissance officielle de la présence par Israël en 2018, un premier foyer est déclaré en Colombie en août 2019.

Dans ce contexte, un effort de surveillance important est mené dans l'ensemble des DROM afin de repérer des symptômes de dépérissement pouvant être liés à cette maladie. Des bananiers présentant des symptômes de dépérissement et des symptômes de nécrose vasculaire

font l'objet de prélèvement d'analyses envoyées au Laboratoire de la Santé des Végétaux de l'Anses, unité de mycologie, qui a mis au point une méthode officielle (MA 055) de détection en 2018.

› Le Huanglongbing (HLB) ou Greening des agrumes

La maladie du Huanglongbing (HLB), causée par *Candidatus Liberibacter asiaticus* (bactérie localisée dans les vaisseaux du phloème) demeure une contrainte majeure de nature à compromettre le développement des filières agrumicoles partout dans le monde. Cette maladie réglementée de quarantaine est présente aux Antilles. La bactérie a été détectée en 2012 en Guadeloupe et en 2013 en Martinique et s'avère particulièrement problématique. En effet, le HLB provoque une baisse de productivité et un dépérissement des arbres. La maladie se propage du fait de l'omniprésence du vecteur *Diaphorina citri*, arrivé antérieurement, dans un mouvement de dissémination sur l'arc caribéen. Les actions de lutte ont pu ralentir cette dissémination dans certaines situations, mais la présence du vecteur, de plantes hôtes variées et d'agrumes disséminés en dehors des vergers ne permettent plus d'envisager une éradication.

À La Réunion, le HLB, présent depuis les années 1960 avait quasiment disparu après une campagne de lutte biologique menée dans les années 1970. Il est malheureusement ré-émergeant depuis quelques années et sa dissémination a pris un caractère épidémique dans les principaux bassins de production du sud de l'île.

En 2019, le plan de surveillance de la maladie installée se poursuit dans les 3 départements concernés, et inclus le suivi de nouvelles plantations. Comme dans de nombreuses régions du monde, il sera nécessaire de s'appuyer sur la recherche variétale et l'évolution des systèmes de production pour affiner les stratégies de lutte contre les effets négatifs de la maladie sur la production. De ce fait, il est probable que l'évolution réglementaire à venir y positionne cette bactérie en organisme réglementé non de quarantaine (ORNQ^o, suivi uniquement en pépinière.

Absents du territoire, la maladie et son vecteur sont par contre étroitement surveillés à Mayotte et en Guyane où ils restent de quarantaine.

› Le chancre citrique des agrumes (*Xanthomonas axonopodis* pv *citri*)

La décennie écoulée restera marquée par l'apparition du chancre citrique pour la première fois aux Antilles en 2014. La maladie est limitée à la Martinique où un

important plan de contrôle s'appuyant sur un arrêté préfectoral a été mis en place avec un objectif initial d'éradication qui a dû évoluer vers un objectif prioritaire qui est de veiller à la qualité sanitaire des plants issus de pépinière.

Les prospections réalisées en Guadeloupe et en Guyane permettent de confirmer l'absence de chancre citrique dans ces zones. Pour rappel, le chancre est présent à la Réunion depuis les années 1970, où son incidence est très fluctuante en fonction des épisodes climatiques favorables (cyclones, dépressions) ou défavorables (saison sèche marquée dans certaines zones de l'île). Mais depuis 2010, où les premiers cas de souches bactériennes résistantes au cuivre ont été mis en évidence, des pertes importantes pouvant conduire à l'abandon de la culture, sont constatées sporadiquement. Un effort important est apporté à la surveillance des pépinières produisant des plants certifiés CAC. Mayotte a également été atteint par la maladie, détectée en 2012 en pépinière et assez largement répandue depuis. Là encore, un contrôle de la qualité des plants en pépinière reste le moyen de lutte le plus réaliste.

› *Bactrocera dorsalis*

Les mouches des fruits de la famille des *Tephritidae* sont des organismes nuisibles de quarantaine craints quand ils sont absents d'un territoire et des ravageurs particulièrement préjudiciables, en particulier lorsqu'il s'agit d'espèces non indigènes polyphages et à forte dynamique de population.

Bactrocera dorsalis, organisme de quarantaine prioritaire de l'UE, est une mouche d'origine asiatique qui a colonisé l'ensemble des pays du sud-ouest de l'Océan Indien, probablement après son installation en Afrique. Elle a été signalée dès 2005 dans l'Archipel des Comores, en 2007 à Mayotte et s'est installée à La Réunion en 2017, peu après l'île Maurice. Un piégeage massif s'est avéré insuffisant pour stopper l'expansion de cette espèce, anciennement dénommée *Bactrocera invadens*, qui est extrêmement polyphage. La population de mouche a trouvé de nombreuses plantes hôtes dans la végétation spontanée des nombreux reliefs escarpés et inaccessibles ou des zones péri-urbaines de La Réunion. Dès 2018 les dégâts ont été importants sur le manguier, et l'année 2019 a vu augmenter la pression sur la production de nombreux fruits et légumes fruits. Les exportations de mangues pour la métropole sont compromises et les stratégies de lutte via des pratiques agroécologiques en cours de diffusion se révèlent déstabilisées car adaptées aux espèces présentes de plus longue date qui sont supplantées par *B. dorsalis*.

› De nouveaux bioagresseurs pour la canne à sucre, qui semblent heureusement sans impacts importants

La rouille orangée, *Puccinia kuehnii*, organisme de quarantaine, fait l'objet d'un plan de surveillance associé aux activités d'épidémiologie en Guadeloupe depuis plusieurs années, du fait de la présence de cette maladie en Floride et dans les îles du Nord de la Caraïbe. Une surveillance a également été mise en place à La Réunion en 2018 suite à l'installation de la maladie à Maurice. Sans surprise du fait de l'observation de grandes quantités de spores à Maurice, *Puccinia kuehnii*, a été observé dès l'été 2018 à La Réunion. En 2019, les dégâts restent faibles à modérés, mais cette nouvelle rouille devra être intégrée dans les

choix de sélections variétales qui sont un des éléments clés de lutte contre les maladies de la canne à sucre.

De même, le papillon *Spodoptera frugiperda*, dont la chenille vorace et polyphage fait des ravages sur céréales en Afrique et qui s'est établi à La Réunion en 2017, ne semble pas impacter la canne à sucre, décrite comme l'une de ses plantes-hôtes, mais des dégâts significatifs ont été signalés sur prairies fourragères de graminées destinées à l'alimentation du bétail.

Le puceron *Sipha flava* est maintenant bien installé à La Réunion en étant la source de dégâts directs sans qu'il soit observé d'incidence particulière en matière de vecteur de virus, en particulier sur plusieurs potyvirus déjà présents à La Réunion dont le *Sugar cane mosaic virus* (ScMV).

Bilan sanitaire de l'année 2019

› Données météorologiques

Bien que les contextes géographiques soient très différents, il faut d'abord retenir que les départements d'outre-mer n'ont pas connu en 2019 d'événements cycloniques majeurs ayant impactés fortement les activités agricoles ; même si les activités cycloniques régionales s'inscrivent dans une tendance d'intensification des phénomènes. Il faut cependant noter que Mayotte, généralement à l'écart des principaux flux cycloniques de l'Océan Indien, a connu le passage à proximité de l'île de deux cyclones, et quelques dégâts aux cultures. Dans un contexte de réchauffement global sensible, les départements d'outre-mer sont également impactés et l'année 2019 s'avère être la plus chaude jamais enregistrée depuis le début des mesures à La Réunion et à Mayotte. Dans les départements d'Amérique une tendance globale à la prédominance de période chaudes et particulièrement ensoleillées a été notée, en particulier en début d'année. Les pluviométries ont été globalement déficitaires, sauf à Mayotte, mais avec parfois des épisodes de pluviométrie soutenue et régulière comme en fin d'année en Martinique.

› Bilans sanitaires 2019 par types de cultures

→ Bananiers et cercosporioses

Pour la production bananière, le risque sanitaire majeur demeure la cercosporiose noire, dont l'évolution des symptômes foliaires est fortement corrélée à la pluviométrie et à l'humidité atmosphérique. Par ailleurs

la présence de cercosporiose induit une avance de maturité dont la manifestation ne s'observe qu'à l'arrivée des bananes dans le pays importateur. En Europe, il est de plus en plus fréquent que lots fruits arrivent en surmaturité sans pouvoir entrer dans les circuits de commercialisation.

La maladie nécessite un effort important pour la maîtriser. Cela s'appuie notamment sur un suivi temporel, qui est assuré par des réseaux de surveillance incluant les principaux partenaires impliqués sur la filière. Malgré un début d'année chaud et sec, peu favorable aux attaques fongiques, la survenue d'une période humide de fin d'année en Martinique illustre la difficulté d'une lutte où la principale méthode, dans un contexte de restriction d'usage de substances actives, est l'effeuillage manuel. La maîtrise de la contamination a été correcte en Guadeloupe, à l'exception des zones d'altitude soumises à une humidité plus persistante.

Les cercosporioses noire (*Pseudocercospora fijiensis*) et jaune (*P. musae*) sont également suivies en Guyane (Figure 3) où l'effet sécheresse a été plus marqué sur l'ensemble de l'année, conduisant à des attaques plus faibles que les années précédentes. À La Réunion, la cercosporiose noire a été identifiée en 2018 mais semble maîtrisée par les mesures de prophylaxie et lutte s'appliquant à une espèce proche (*P. eumusae*) et à la maladie du Freckle (*Phyllosticta cavendishii*). Ce champignon provoque également des nécroses du feuillage mais est surtout préjudiciable du fait de taches sur les fruits réduisant leur qualité et les rendant impropre à la commercialisation. Les conditions climatiques et la connaissance de cette maladie présente depuis 2015 ont permis une bonne maîtrise en 2019.

L'un des principaux obstacles à la production intensive de bananes est le développement de nématodes dans les sols et le système racinaire des plantes qui a longtemps été combattu par des nématicides fortement toxiques. Pour s'en affranchir, les producteurs utilisent des vitroplants, qui sont installés sur des parcelles assainies par des jachères. Ces vitroplants sont

importés (depuis Israël, l'Afrique du Sud ou la métropole), mais nécessitent un suivi important permettant de confirmer l'absence de virus susceptibles de se développer à large échelle s'ils ont contaminés les plantes avant la phase de multiplication in vitro. Des contrôles du matériel végétal dans les pépinières d'acclimatation complètent les suivis imposés aux producteurs.

Figure 3 : Moyenne des indices d'attaque de cercosporiose en Guyane (source : Bulletin de Santé du Végétal Guyane – Bilan fruitier 2019)

Cercosporiose du bananier (*Pseudocercospora fijiensis* et *P. musae*)

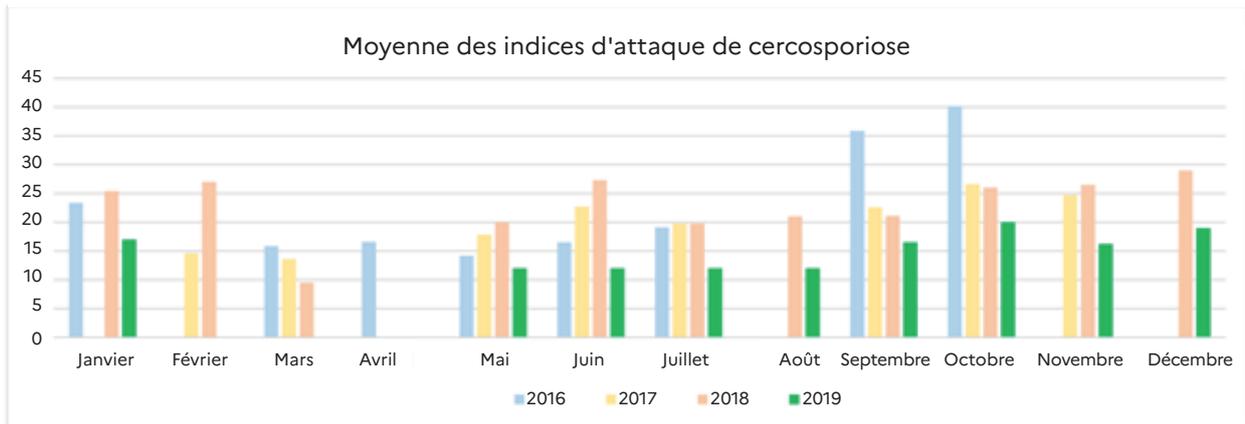


Tableau 1 : Surveillance de l'acclimatation des vitroplants de bananiers

	Vitro-plants importés	Nombre d'inspections	Nombre de prélèvements pour analyses
Guadeloupe	1139 846	85	930
Martinique	1215 930	61	1204
Réunion	79 200	4	79
(La Guyane et Mayotte n'ont pas importé de vitroplants de bananiers en 2019)			

→ Bananiers et Foc TR4

Des échantillons de bananiers dépérissant et présentant des symptômes vasculaires ont été prélevés à Mayotte (Figure 4) et envoyés au Laboratoire de la Santé des Végétaux en octobre 2019 et se sont avérés positifs. Les prospections sont difficiles à mettre en œuvre car les symptômes ne sont pas spécifiques, mais malgré cela des prélèvements et analyses complémentaires menées en début d'année 2020 indiquent une présence dispersée de la maladie sur l'île, avec des dégâts somme toute relativement limités à ce stade. Il est probable que la maladie ait été introduite depuis l'Afrique de l'est du fait des flux de marchandises et de passagers avec des pays comme le Mozambique où la maladie a été identifiée en 2013. Cependant, aucun élément factuel ne permet d'étayer cette hypothèse à ce stade.

Différentes variétés sont touchées, que ce soit la variété Cavendish dénommée Kontriké ou des variétés traditionnelles de génome AAB, mais les systèmes de production mahorais, regroupant souvent bananiers, cultures annuelles et ligneux pérennes représentent possiblement un frein à la dispersion de la maladie. Fort heureusement on n'y retrouve pas les dépérissements massifs que l'on observe dans les plantations intensives monovariétales. La présence de Foc TR4 à Mayotte représente cependant un risque accru pour les autres départements, en particulier celui de La Réunion du fait des nombreux échanges entre ces îles de l'Océan Indien avec des flux de passagers accompagnés souvent de produits végétaux malgré les interdictions et les contrôles mis en œuvre. Le développement de Foc TR4 à Mayotte pourrait diminuer la production bananière destinée au marché local, dans une économie par ailleurs fortement dépendante des importations.

Figure 4 : Bananier symptomatique de Foc TR4 aux abords du village de Poroani



→ Canne à sucre (Antilles/Réunion)

Aux Antilles, la campagne de récolte a eu lieu entre début mars et début juillet, alors qu'à La Réunion, dans l'hémisphère sud elle débute en juillet pour se terminer début décembre.

Les enjeux phytosanitaires, et de ce fait les observations, concernent principalement la maîtrise de l'enherbement, en partie liée à l'intensité de la pluviométrie, à la biologie et au mode de développement des adventices. De fait, la concurrence des adventices représente le principal facteur de perte de production en exploitation cannière, en particulier lorsque la concurrence s'exerce sur les jeunes repousses en croissance, dans les premiers mois après la récolte. Les suivis de l'enherbement mettent l'accent sur la diversité et la reconnaissance des plantes les plus nuisibles à la canne et peuvent évoquer des méthodes alternatives de gestion des sols pour minimiser le recours aux herbicides chimiques. À La Réunion, première sole cannière, l'année 2019 a montré une baisse de la pression des adventices par rapport à 2018 à relier principalement à la sécheresse, qui facilite la gestion des plantes, en particulier dans le cas de l'utilisation des méthodes alternatives aux herbicides, de mieux en mieux maîtrisées. En Guadeloupe, l'impact des «mauvaises herbes» a été également faible, alors qu'en Martinique, la concurrence des adventices a été considérée comme importante et a exacerbé les effets de la sécheresse sur les

rendements, débouchant sur l'une des plus mauvaises campagnes de la décennie.

Aux Antilles, les impacts des ravageurs sont peu importants, à l'exception des rats. *A contrario*, à La Réunion, la pression des insectes bioagresseurs est plus marquée, avec une augmentation en 2019 des dégâts de noctuelles défoliatrices (principalement *Leucania pseudoloreyi*) et des dégâts stables mais toujours sensible des borers ponctués, cochenilles et des thrips mais avec un impact équivalent à 2018.

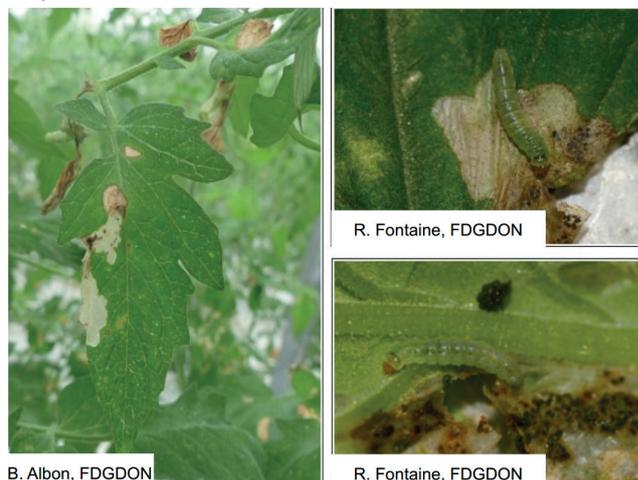
→ Productions maraîchères

Les productions maraîchères représentent les cultures faisant l'objet du plus grand nombre de suivis et d'observations dans les DROM, à la fois du fait du grand nombre de parcelles fixes concernées et du fait de la rapide rotation des cultures dont les cycles durent de quelques semaines (laitue) à quelques mois (courges). La diversité des espèces suivies (choux, concombres, courges et courgettes, christophines ou chouchous, melons, pastèques, laitues, tomates, piments et poivrons, pommes de terre) et la diversité des bioagresseurs imposent des suivis très différents, et apportent des informations utiles aux décisions des agriculteurs (choix des variétés, mise en œuvre de méthodes alternatives, etc.).

L'année 2019 voit la progression d'un ravageur de la Tomate, la mineuse *Tuta absoluta* (Figure 5) qui après avoir atteint l'Europe dans la deuxième moitié des années 2000, se répand dans l'ancien monde jusqu'aux îles de l'Océan Indien (Mayotte en 2015 et La Réunion en 2018). Après les cultures spécialisées en serre en 2018, les cultures en plein champ sont concernées en 2019.

En Guyane, des prospections ont confirmé l'absence de *Tuta absoluta*, mais un lépidoptère un peu plus grand (24 mm d'envergure), *Neoleucinodes elegantalis*, commet des dégâts un peu similaires, quoique plus marqués.

Figure 5 : Illustrations de dégâts et de larve de *Tuta absoluta* à La Réunion (source : FDGDON Réunion, présentation au Comité régional d'Epidémiologie 2019)



→ Les productions fruitières

Les productions fruitières font l'objet de suivis phytosanitaires sur des cultures pérennes ligneuses (agrumes dans la quasi-totalité des DROM, manguiers à La Réunion), de cultures semi-ligneuses à cycle court (papayer) et de cultures herbacées (ananas, fraisiers, bananiers).

Les agrumes sont les cultures fruitières les plus représentées sur les 5 DROM; certains bioagresseurs, tels que la mineuse *Phyllocnistis citrella*, sont présents dans toutes les zones de production, d'autres comme le HLB ou le chancre citrique représentent des contraintes majeures et font l'objet d'une lutte obligatoire pilotée par les services de l'état; d'autres sont plus anecdotiques, mais avec des dégâts parfois importants, comme les papillons piqueurs, imposants lépidoptères des genres *Eudocima* ou *Gonodonta* qui blessent les fruits en perçant la peau afin d'accéder au jus sucré, ce qui peut provoquer certaines années, des dégâts importants aux Antilles ou en Guyane.

L'ananas est également une culture cultivée dans tous les départements, qui est soumise, en particulier dans les systèmes de culture spécialisés, à une recrudescence de la maladie du wilt causée par un complexe d'espèces virales (PMWav 1, 2 et 3) et fongiques (*Phytophthora*) qui a fait chuter fortement la production aux Antilles du fait de variétés particulièrement sensibles et demande une vigilance à La Réunion.

→ Culture vivrières

Malgré l'importance de ces cultures (Igname, patate douce, Manioc) en termes de sécurité et diversité de l'alimentation, en particulier à Mayotte et en Guyane où l'autoconsommation de denrées de base est encore importante, ces cultures souvent extensives du point de vue de l'utilisation d'intrants n'ont pas fait l'objet de suivis spécifiques suivies dans la plupart des départements.

Suite à l'autorisation de pouvoir importer des vitroplants de bananiers plantains, sous réserve que les plantes mères soient originaires du département, ces cultures à vocation vivrière, font l'objet d'un suivi spécifique aux Antilles et en Guyane, en lien avec une autorisation expérimentale d'utilisation des vitroplants de variétés traditionnelles d'origine locale. La présence de génome de *Musa balbisiana* chez ces variétés implique un risque théorique de développement de la maladie de la mosaïque en tiret du bananier (ou Banana Streak Virus) après le passage en vitroculture. Des études menées en Afrique de l'Ouest par le Cirad ont pu montrer une faible expression de symptômes sur les plants installés aux champs, ce qui est confirmé par les suivis au champ effectués aux Antilles.

AUTEURS

Pierre Ehret, MAA, direction générale de l'alimentation, département de l'expertise vétérinaire et phytosanitaire

Bruno Hostachy, MAA, direction générale de l'alimentation, agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, laboratoire de la santé des végétaux, unité RAPT, La Réunion

Bénédicte Delarue, MAA, direction générale de l'alimentation, bureau de la santé des végétaux